



Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 14 MARS 2023

ID : 085-200061265-20230307-2023\_2\_07-DE

SLOW

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 19

DELIBERATION  
DL CIAS 2023-2-07

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :  
- la transmission en Sous-  
Préfecture le : 13 MARS 2023  
- la publication le : 14 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, convoqué le 28 février 2023, s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

**Conseillers présents** : Nicole ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

**Conseillers absents et excusés** : Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Isabelle DURANTEAU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU.

**Pouvoirs** : Maryse AUGUIN à Sabrina PROUTEAU, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET, François BLANCHET à Jean SOYER, Raphaël CHAUSSIN à Nicole ARCHAMBAUD, André COQUELIN à Céline DELOMME, Denise RENAUD à François COURTIN, Dominique SIONNEAU à Marie-Renée GAZEAU.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation des tarifs 2023 du SAAD  
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Centre Intercommunal d'Actions Sociales  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel cias@payssaintgilles.fr

En application de l'article R.123-20 du code de l'action sociale et des familles, il convient de fixer les tarifs horaires des interventions du SAAD au sein de la Résidence des Primevères. Pour information le taux directeur qui avait été autorisé par le Conseil Départemental en 2022 pour les SAAD était de 3.05%.

Le Conseil d'Administration n'avait pas augmenté les tarifs pour l'année 2023 et il est proposé d'appliquer pour l'année 2023 le taux directeur arrêté pour les SAAD soit 4.546 % maximum.

Interventions tâches domestiques	Tarifs Horaires 2022	Tarifs Horaires 2023
Tarif régulier (1h minimum)	22 €	23 €
Dimanche et jours fériés	24.32 €	25.42 €
Interventions assistance à la personne	Tarifs Horaires 2022	Tarifs Horaires 2023
Tarif régulier (1h minimum)	22 €	23 €
Dimanche et jours fériés	24.32 €	25.42 €
Interventions modulées assistance à la personne et tâches domestiques	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Tarif 1/2 h	10,82 €	11.31 €
Dimanche et jours fériés	12.16 €	12.71 €
Tarif 1/4h	5.41 €	5.65 €
Dimanche et jours fériés	6.08 €	6.37 €
Tarif Kilométrique		TOTAL
En cas d'accompagnement en courses via l'utilisation d'un véhicule automobile		1 €

Le Conseil d'Administration,  
Dûment convoqué,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R.123-20,  
Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,  
Considérant que les sommes seront inscrites au BP 2023 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,  
Considérant le taux directeur arrêté par le Département de la Vendée pour les SAAD,  
Vu le rapport,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1** : d'approuver les montants des interventions tarifées pour les activités liées au SAAD du Pays de Saint Gilles, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tel qu'ils figurent au rapport et en annexe à la présente délibération,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 14 MARS 2023

ID : 085-200061265-20230307-2023\_2\_07-DE

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Givrand, le 9 mars 2023,  
Le Vice-Président du CIAS,

  
Jean SOYER  


*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*